Image not found or type unknown

licenciement pour inaptitude définitive

Par **banette**, le **18/04/2013** à **10:05**

bonjour,
je suis dans la procédure de licenciement pour inaptitude définitive
je fais partie de la convention collective 3126,3109 est-il possible de m'envoyer un lien du texte de la convention concernant
le licenciement pour inaptitude définitive que je puisse calculer
le montant de mes indemnités, merci
cordialement

à bientôt de vous lire

banette

Par **P.M.**, le **18/04/2013** à **11:27**

Bonjour,
Vous pouvez consulter gratuitement les Conventions Collective nationales sur legifrance et les conventions territoriales de la métallurgie sur ce site ou en tapant sur votre moteur de recherches internet directement l'intitulé...
L'indemnité de licenciement légale est de 1/5° de mois de salaires brut + 2/15° à partir de la 10° année, doublée si l'inaptitude est consécutive à un accident de travail ou une maladie professionnelle ou celle prévue à la Convention Collective si plus favorable et je vous propose ce dossier...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés